

DROITS DE L'ENFANT

Atelier de validation du rapport périodique



Un atelier de validation du rapport périodique sur les droits de l'enfant a débuté jeudi à Nouakchott. L'atelier est organisé par le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine en collaboration avec l'UNICEF. L'objectif de cette rencontre est de valider le deuxième rapport périodique sur les droits de l'enfant en Mauritanie. Pour ce faire, il sera fait un inventaire et une évaluation des mesures entreprises par le pays, en application de la Convention Mondiale des Droits de l'Enfant. Les participants étudieront aussi les modalités de renforcement du rôle de la société civile en la matière dans la protection des droits de l'enfant.

La Mauritanie avait présenté en 2001 un rapport initial relatif à la situation des enfants dans notre pays et dont l'examen par le Comité des Droits de l'enfant à Genève a permis de dégager des recommandations en faveur de l'enfance.

LIRE PAGE 6

Droits de l'enfant

Atelier de validation du rapport périodique

Un atelier de validation du rapport périodique sur les droits de l'enfant a débuté jeudi à Nouakchott. L'atelier est organisé par le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine en collaboration avec l'UNICEF. Il vise la validation du deuxième rapport périodique relatif à l'inventaire et à l'évaluation des mesures entreprises par notre pays, en application de la convention mondiale des droits de l'enfant, en plus du renforcement du rôle de la société civile en la matière. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du directeur de cabinet de la secrétaire d'Etat à la Condition Féminine, M. Moustapha Ould Sid' El Moctar qui a prononcé un mot dans lequel il a souligné que des efforts louables ont été entrepris ces dernières années pour améliorer les conditions de vie des mères et des enfants mauritaniens comme en témoignent les différentes activités consenties dans le domaine.

Le directeur de cabinet de la secrétaire d'Etat à la Condition Féminine a ajouté que de telles mesures traduisent l'intérêt majeur qu'accorde le Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, à cette importante composante de la société considérée comme l'un des piliers du développement.

C'est dans ce cadre, a-t-il indiqué, que des réformes majeures se sont pour suivies, telles que l'obligation de l'enseignement dans le domaine éducatif, sa gratuité et la promul-

gation du code de la famille qui protège les droits des mères et des enfants et qui constitue une évolution marquante dans l'histoire du pays. M. Moustapha Ould Sid El Moctar a précisé que la ratification par notre pays de la convention mondiale des droits de l'enfance et des protocoles annexes démontre l'importance qu'il accorde à l'enfance et qui est concrétisée par la priorité qui lui est réservée dans les différents programmes mis en place par le gouvernement du Premier ministre Maître Sghair Ould M'Bareck.

A cet effet, a-t-il ajouté, la Mauritanie a présenté en 2001 un rapport initial relatif à l'état des enfants dans notre pays, dont l'examen par le comité des droits de l'enfant à Genève a permis de dégager des recommandations en faveur de l'enfance visée par cet atelier.



De son côté, le représentant de l'UNICEF, M. Souleymane Diallo, a prononcé un mot dans lequel il a rappelé le rôle majeur joué par le gouvernement mauritanien dans le cadre de la mise en oeuvre des politiques et mesures évoquées par la convention des droits de l'enfant.

Dans ce cadre, a-t-il ajouté, le comité des droits de l'enfant, a reçu le rapport initial de la Mauritanie le 18 janvier 2000 qu'il a examiné et s'est félicité de l'adéquation le son contenu avec les directives énoncées en la matière, tout comme il s'est réjoui du niveau élevé de la délégation mauritanienne et de sa participation active et enrichissante aux débats ouverts dans ce domaine. La cérémonie s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère de la Justice par intérim, M. Tourad Ould Mohamed Lemine